

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la Ville-habitat-
logement

OBJET :
OPAH-RU
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2016-10
– ATTRIBUTION
SUBVENTIONS
AUX
« PROPRIETAIRES
OCCUPANTS »

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 01.06.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 01.06.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 14 JUIN 2016

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL
KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy,
ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé par délibération du
Conseil Municipal n°2012-141 du 25 avril 2012, d'engager une Opération
Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
(OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary.

Cette opération menée par la Ville en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, le Conseil
Général conformément à la convention d'opération signée le 31 octobre 2012, a
débuté en novembre 2012 pour une durée de 5 ans. Le suivi – animation a été
confié au Cabinet URBANIS.

Dans le cadre de cette convention, la Ville a mis en place un dispositif d'aides
financières allant de 10 % à 15 % du montant de la dépense subventionnée par
l'ANAH et des primes complémentaires « primo accédant », « sortie vacance »,
« contribution au programme habiter mieux » afin d'inciter les propriétaires «
bailleurs » et « occupants » à réhabiliter leur logement.

Par délibérations du Conseil Municipal n° 2013-372 du 28 octobre 2013 et n°
2016-43 du 24 février 2016, il a été approuvé les modalités d'attribution des
primes complémentaires : « sortie de vacance » et « primo accédant » et
« Habiter Mieux »,

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente, ayant reçu l'agrément de la Ville.

Il précise que le versement des subventions a été effectué par l'ANAH à la suite de la réalisation des travaux par les propriétaires concernés et sur la base des factures acquittées.

Il indique, en outre, que le Cabinet URBANIS, chargé du suivi animation de l'OPAH – RU a émis un avis favorable stipulant que les travaux réalisés par les propriétaires sont conformes aux prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date 3 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser, au vu de dossiers de demande de paiement déposés, les subventions destinées aux propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente,

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.

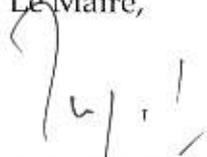
Ampliation faite le :
13 JUIN 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
09 JUIN 2016
Par publication le :
14 JUIN 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016
N°011-211100763-20160607-2016-135-DE

ANNEXE : DEMANDE DE PAIEMENT DE SUBVENTION

PROPRIETAIRE OCCUPANT

propriétaire	adresse des travaux	Travaux et Honoraires			Commission agrément	Subvention accordée					Reste à la charge du propriétaire
		Nature	Coût	Dépense HT subventionnée par l'ANAH		Partenaires	taux	plafond	montant	Total	
PENNAVAYRE Odile	3 rue de l'Abreuvoir <i>Périmètre renforcé TM</i>	VMC, menuiserie, isolation -	9 094.00 € HT 9 680.00 € TTC	9 094.00	28/09/2015	Subvention ANAH Prime « Habiter Mieux »	50 % -	20 000 3 500	1 707.00 3 500.00	5 207.00	0.00
					-	Subvention Département Prime « Habiter Mieux »	15 % -	2 250 200	1 364.00 200.00	1 564.00	
					17/11/2015	Subvention Ville Contribution « Habiter Mieux » TM	10 % -	20 000	909.00 2 000.00	2 909.00	
										9 680.00	0.00
AZAM CULUBRET Emmanuelle	3 rue de la Beauté <i>Périmètre prioritaire M</i>	Chaudière, isolation, VMC -	15 628.00 € HT 16 866.00 € TTC	8 003.00	07/05/2015	Subvention ANAH Prime « Habiter Mieux »	35 % -	20 000 3 500	2 801.00 3 000.00	5 801.00	7 965.00
					-	Subvention Département Prime « Habiter Mieux »	15 % -	2 250 200	1 200.00 200.00	1 400.00	
					01/07/2015	Subvention Ville Contribution « Habiter Mieux » M	15 % -	20 000	1 200.00 500.00	1 700.00	
										8 901.00	7 965.00

Total subventions Ville : 4 609 Euros